



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 15530

Texte de la question

M Jean Seitlinger appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation administrative des conseillers en formation continue. Ces personnels, issus de différents corps de l'éducation nationale, sont mis à la disposition des recteurs pour assurer une mission de formation en direction des adultes, sans toutefois bénéficier d'un statut spécifique. Chacun d'entre eux reste attaché à son corps d'origine et le plan de carrière est soumis aux règles inhérentes à ce corps. Certes les intéressés perçoivent une indemnité calculée par référence à leur grade, mais ces derniers se trouvent pénalisés au regard des perspectives d'avancement et de promotion du fait du non-exercice effectif de leur fonction dans ce corps d'origine et de la méconnaissance de leur spécificité par les corps d'inspection. Il lui demande s'il compte prendre des dispositions pour aménager un statut spécifique des conseillers en formation continue, avec notamment l'intégration d'une indemnité de sujétion spéciale intégrée dans l'indice et un avancement au grand choix hors contingent.

Texte de la réponse

Reponse. - Une réflexion s'est engagée dès l'automne 1988 sur le rôle et la situation des conseillers en formation continue qui contribuent au développement des activités de formation d'adultes au sein de l'éducation nationale. Cette réflexion a abouti d'une part à une décision de revalorisation et d'harmonisation de l'indemnité de fonction qui leur est versée. C'est ainsi que tous les conseillers en formation continue quel que soit leur corps d'appartenance percevront une indemnité de 38 000 F ; d'autre part à des projets de textes réglementaires qui apporteront une véritable reconnaissance de la fonction ainsi que toutes les garanties d'une carrière normale pour les intéressés. Ces projets sont actuellement en phase de concertation avec les organisations concernées.

Données clés

Auteur : [M. Seitlinger Jean](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15530

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3121